

Niveaux :
6-7 ans • 8-10 ans • 11-14 ans

L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES EN CÔTE D'IVOIRE

- 9 fiches ATELIER contenant les activités à mener avec les enfants
- 1 fiche MÉTHODE contenant la marche à suivre

PARCOURS D'ANIMATION POUR ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS



SOMMAIRE

Présentation du parcours d'animation	3
Séquence 1 : Je découvre (JOUER)	4
Atelier 1 : Le jeu du <i>memory</i> (6-7 ans)	5
Atelier 2 : Le jeu de la carte d'identité	6
Atelier 3 : Le jeu du logo (11-14 ans)	8
Séquence 2 : Je comprends (CRÉER)	10
Atelier 1 : Créer et dessiner un personnage (6-7 ans)	13
Atelier 2 : Créer et dessiner une histoire (8-10 ans)	15
Atelier 3 : Se mettre en situation (11-14 ans)	17
Séquence 3 : J'agis (RÉFLÉCHIR ET AGIR)	19
Atelier 1 : Rechercher des solutions (<i>brainstorming</i>)	20
Atelier 2 : Fabriquer une poupée Frimousse et lui donner une identité	22
Atelier 3 : Mener une action de mobilisation grâce aux poupées fabriquées	24
Fiches Connaissances	26
Le droit à l'identité	26
L'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire	28
Lexique	30
Fiche Méthode	31



PRÉSENTATION DU PARCOURS D'ANIMATION

Ce parcours d'animation propose aux animateurs périscolaires et d'accueils de loisirs un outil d'éducation au développement, en abordant le droit à l'identité à travers l'exemple d'un programme de promotion de l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire. La phase de découverte vise à amener à une action de mobilisation dans le cadre de l'opération Frimousses de l'UNICEF.

Le parcours s'intègre dans la démarche proposée dans le kit d'animation pour activités périscolaires et de loisirs, « Droits de l'enfant : je découvre, je comprends, j'agis ».

Objectifs du parcours :

- Comprendre le droit à l'identité et l'importance de l'enregistrement des naissances
- Comprendre les raisons qui empêchent l'enregistrement des naissances dans certains pays comme la Côte d'Ivoire et comment on peut y remédier
- Réaliser une action de mobilisation pour faire connaître les enjeux et soutenir l'UNICEF dans les actions déployées en faveur de l'enregistrement des naissances, notamment en Côte d'Ivoire.

À propos de l'UNICEF

L'UNICEF, chargé de veiller au respect des droits de l'enfant partout dans le monde, s'appuie en France sur un accord-cadre signé avec le ministère de l'Éducation nationale et sur un réseau de plus de 200 Villes amies des enfants pour accompagner les enseignants et les acteurs de l'éducation dans leur mission d'éducation aux droits de l'enfant et pour renforcer la citoyenneté et la solidarité chez les enfants et les jeunes.

www.unicef.fr

SÉQUENCE 1

JE DÉCOUVRE LE DROIT À L'IDENTITÉ

Atelier 1 : Le jeu du *memory* (6-7 ans)

Objectif : Découvrir l'importance de l'identité en partant de la réalité des enfants : l'enregistrement à la mairie, le droit à l'identité, la carte d'identité...

Atelier 2 : Le jeu de la carte d'identité (8-10 ans)

Objectif : Découvrir que chaque personne a droit à une identité, connaître son état civil et le contenu et l'utilité de la carte d'identité.

Atelier 3 : Le jeu du logo (11-14 ans)

Objectif : Découvrir que chaque personne a droit à une identité, comprendre son importance et ce que cela représente dans la vie de tous les jours.

BILAN : CE QUE LES ENFANTS/ADOLESCENTS DOIVENT RETENIR À LA FIN DE LA SÉQUENCE

- Chaque enfant a le droit d'avoir un nom et une nationalité et de vivre en famille. C'est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant (articles 7 et 8).
- Lorsque tu es né, tes parents sont allés te déclarer : t'enregistrer à la mairie de ton lieu de naissance (dans le registre de l'état civil).
- L'enregistrement de ta naissance signifie que tu existes aux yeux de tous et de la loi. Cela te permettra dans un premier temps de vivre avec ta famille, d'aller à l'école et d'avoir accès aux soins.
- Tes parents pourront ensuite faire faire une carte d'identité pour prouver ton identité : ton nom, ton prénom, ta date et ton lieu de naissance...

À propos de la carte d'identité :

- Une carte d'identité est un document officiel qui permet à une personne de prouver son identité.
- L'identité regroupe le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe et la nationalité de la personne.
- La carte d'identité n'est pas obligatoire en France, mais il faut prouver son identité pour passer un examen, voter, payer avec un chèque, voyager en Union européenne, etc. Elle est délivrée par la mairie de la commune où vit la personne qui en fait la demande.

Ce que permet le droit à l'identité :

- Sans identité, pas de possibilité d'aller à l'école (droit à l'éducation), de se faire soigner (droit à la santé), de participer à la vie de son pays en votant par exemple (droit à la participation), ou d'être protégé en bénéficiant d'une justice adaptée à son âge (droit à la protection). Le respect du droit à l'identité est un moyen essentiel pour lutter contre l'exploitation et le trafic des personnes.

Le jeu du *memory*

OBJECTIFS

Découvrir l'importance de l'identité en partant de la réalité des enfants : l'enregistrement à la mairie, le droit à l'identité, la carte d'identité...

MODALITÉS PRATIQUES

Matériel

- du papier cartonné
- de gros ciseaux
- des feutres ou crayons de couleur
- une règle
- un crayon à papier

Durée

- Fabrication : 30 minutes
- Jeu (une partie) : 15 minutes

Nombre de participants

14-18 enfants en petits groupes de 5 ou 6

Lieu

Salle d'activité

L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants vont d'abord fabriquer le jeu de *memory* avant d'y jouer. La fabrication du jeu participe déjà à la mémorisation de connaissances sur le droit à l'identité.

Le jeu de *memory* est un jeu de cartes qui fait appel à la mémoire. On peut y jouer à 2 ou à plusieurs. Pour commencer une partie, il faut poser toutes les cartes faces cachées sur une table. Le but est de retrouver les paires en ne retournant que deux cartes à la fois. Chaque joueur, tour à tour, retourne deux cartes de son choix. S'il obtient les mêmes motifs, il remporte les deux cartes et rejoue. S'il se trompe, il retourne les cartes faces cachées exactement au même endroit, et c'est au tour du joueur suivant. Le gagnant de la partie est celui qui a remporté le plus de cartes. Attention : à chaque fois qu'un joueur retourne deux cartes identiques, il doit expliquer ce qu'il voit sur les cartes et faire le lien avec le droit à l'identité pour remporter les deux cartes retournées.

LE DÉROULEMENT

- Les enfants commencent par découper 2 carrés chacun, de dimensions 6 x 6 cm dans du papier cartonné. Pour cela, ils tracent des lignes puis des repères tous les 6 cm avec la règle et le crayon. Au moins 20 carrés doivent être découpés par l'ensemble du groupe.
- Pour choisir les motifs qu'ils vont dessiner, les enfants s'inspirent de la grille de situations proposée.
- Chaque enfant dessine sur une face d'un carré cartonné au moins une situation, qu'il réalise en double (ou bien chaque situation dessinée par les enfants sera photocopiée en deux exemplaires pour avoir des paires de cartes identiques).
- Les enfants colorient leurs cartes à l'aide de feutres ou de crayons de couleurs.
- Le jeu de *memory* est désormais terminé ! Les enfants peuvent commencer à jouer, en se répartissant par petits groupes de 5 ou 6.

GRILLE DE SITUATIONS

Le droit à l'identité permet d'avoir un nom. <i>Dessine un enfant qui dit son nom.</i>	Le droit à l'identité permet d'avoir une nationalité. <i>Dessine un enfant qui tient un drapeau français ou d'un pays de ton choix.</i>
Le droit à l'identité permet d'avoir une famille, d'être entouré et aimé. <i>Dessine un enfant avec sa famille.</i>	Le droit à l'identité permet d'être soigné. <i>Dessine un enfant qui se fait soigner.</i>
Le droit à l'identité permet d'aller à l'école. <i>Dessine un enfant qui va à l'école.</i>	Le droit à l'identité permet de voter. <i>Dessine une personne qui vote.</i>
Le droit à l'identité permet de se marier. <i>Dessine un couple qui se marie.</i>	Le droit à l'identité permet de voyager (avec un passeport ou une carte d'identité). <i>Dessine une famille avec des bagages.</i>
Le droit à l'identité permet d'ouvrir un compte en banque. <i>Dessine une personne dans une banque.</i>	La carte nationale d'identité permet de prouver ton identité. <i>Dessine une carte d'identité.</i>

SÉQUENCE 1			SÉQUENCE 2			SÉQUENCE 3		
Atelier			Atelier			Atelier		
1	2	3	1	2	3	1	2	3

8-10 ans

Le jeu de la carte d'identité

OBJECTIFS

Découvrir que chaque personne a droit à une identité, connaître son état civil et le contenu et l'utilité de la carte d'identité.

MODALITÉS PRATIQUES

Matériel

- du carton assez épais
- des feuilles de papier blanches
- de gros ciseaux
- des feutres ou crayons de couleur
- une règle
- un crayon à papier
- de la colle
- du scotch

Durée

- Fabrication : 30 minutes
- Jeu (une partie) : 15 minutes

Nombre de participants

14-18 enfants répartis en 2 ou 3 groupes

Lieu

Salle d'activité

L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants vont d'abord fabriquer les cartes d'identité avant de commencer le jeu. La fabrication du jeu participe déjà à la mémorisation de connaissances sur le droit à l'identité.

Le jeu de la carte d'identité est un jeu qui fait appel à la mémoire. On peut y jouer à 5 ou plus. Pour commencer une partie, il faut poser toutes les cartes d'identité faces cachées sur une table. Le but est de retrouver à qui appartient la pièce d'identité. Les enfants se seront préalablement présentés à l'oral. Chaque joueur tour à tour retourne une carte d'identité et lit une information de la carte (en taisant le prénom et le nom). Le premier joueur qui devine à qui appartient la carte d'identité a gagné un point. Le joueur qui remporte le plus de points a gagné la partie.

LE DÉROULEMENT

- Pour expliquer ce qu'est l'identité, demander d'abord à chaque enfant de se présenter pendant que les autres écoutent attentivement : nom, prénom, âge, lieu et date de naissance, sa classe, ses goûts, ses loisirs, ses amis...
- Faire la différence entre les éléments de l'identité qui ne varient pas et ceux qui varient. Expliquer que la pièce d'identité contient essentiellement des éléments de l'identité qui ne varient pas (sauf la taille et l'adresse).
- Les enfants découpent un rectangle de dimensions 12 x 8 cm dans du papier cartonné.
- Ils s'inspirent de la carte d'identité proposée. Ils écrivent sur leur carton les différents éléments de leur identité : le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la taille, le sexe, le nombre de frères et sœurs.
- Profiter de l'occasion pour faire réfléchir les enfants sur les points suivants : À quoi sert une carte d'identité ? Qui possède une carte d'identité ? Que trouve-t-on sur une carte d'identité ? À quoi servent le nom et le prénom ?

JE DÉCOUVRE LE DROIT À L'IDENTITÉ

- Faire signer la carte, puis demander de découper et de coller une petite photo d'identité (ou bien faire dessiner à chaque enfant sa propre tête sur la carte d'identité).
- Les enfants colorient tout ou partie de leur carte d'identité à l'aide de feutres ou de crayons de couleurs.
- Les cartes d'identité sont prêtes ! Les enfants peuvent commencer à jouer.

CARTE D'IDENTITÉ		
	N° : (12 chiffres)	Nationalité :
	Nom :	Prénom(s) :
	Sexe :	Taille :
	Né(e) le :	À :
	Nombre de frère(s) et sœur(s) :	Animal préféré :
	Couleur préférée :	Sport préféré :
Signature :		



SÉQUENCE 1			SÉQUENCE 2			SÉQUENCE 3		
Atelier			Atelier			Atelier		
1	2	3	1	2	3	1	2	3

11-14 ans

Le jeu du logo

OBJECTIFS

Découvrir que chaque personne a droit à une identité, comprendre son importance et ce que cela représente dans la vie de tous les jours.

MODALITÉS PRATIQUES

Matériel

- du carton assez épais
- des feuilles de papier blanches
- de gros ciseaux
- des feutres ou crayons de couleur
- une règle
- un crayon à papier
- de la colle

Durée

- 45 minutes

Nombre de participants

14-18 enfants en petits groupes de 4 ou 5

Lieu

Salle d'activité

L'ACTIVITÉ À MENER

Les participants, par petits groupes de 4 ou 5, vont imaginer (ensemble) et dessiner (individuellement) un logo représentant le droit à l'identité. Il est également possible de constituer des équipes/groupes dans lesquels certains enfants travailleront sur le texte et d'autres sur les dessins.

Les participants sont investis d'un projet : ils doivent créer un logo pour l'UNICEF pour représenter/illustrer le droit à l'identité.



Un logo, ou logotype, est un dessin unique, qui représente une société, une association, une institution. C'est son identité visuelle. Les marques ont leur propre logo. Le logo permet d'identifier facilement une marque et/ou une entreprise : de l'associer à la marque quand on regarde une publicité, par exemple. Un logo doit être facile à retenir et porter un message et des valeurs, ceux de la marque/entreprise. Il s'exprime par des signes, couleurs, formes et textes.

LE DÉROULEMENT

- Expliquer d'abord ce qu'est l'identité : l'identité est **ce qui permet de différencier**, sans confusion possible, une personne, un animal ou une chose des autres. Il est intéressant de travailler sur l'identité visuelle à travers la création d'un logo pour aborder le droit à l'identité.

DÉLIMITATION DU SUJET

- Les participants doivent d'abord se poser les bonnes questions et remettre en contexte leur projet de création de logo : pourquoi ce logo ? Pour qui ? Rappeler alors le rôle de l'UNICEF et l'importance du droit à l'identité : l'un des droits fondamentaux de l'enfant. Sans lui, l'enfant est « invisible », c'est-à-dire qu'il n'a pas d'existence officielle et n'a accès à aucun des autres droits fondamentaux : santé, protection, éducation.
- Une fois les réponses à ces questions obtenues, il faut trouver une façon de les transmettre dans un dessin : il s'agit de réfléchir

à la mise en forme. Quelle(s) forme(s), quelle(s) couleur(s) ? Travailler sur la symbolique des couleurs¹ peut orienter leur travail. Il est préférable d'éviter d'employer de trop nombreuses couleurs.

- Les participants doivent également savoir qu'il faut respecter quelques contraintes : le logo doit se décliner aussi bien en couleurs qu'en noir et blanc. Il doit pouvoir être utilisé sur tout type de supports (papier à en-tête, carte de visite, site web...). Enfin, il doit être simple, direct, sans double sens.

PRÉPARATION DES TEXTES ET DES ÉLÉMENTS VISUELS

- Les participants rédigent le texte qu'ils souhaitent afficher à côté du logo : le slogan. Le slogan est une phrase courte qui a pour but d'être retenue facilement et qui illustre les idées que la marque souhaite défendre/porter. Ils décident aussi des couleurs du texte et de la façon dont ils vont écrire le slogan (texte horizontal, vertical, incliné, en majuscules...).
- Les participants dessinent le visuel qui correspond le mieux au droit à l'identité. Ils peuvent regarder le logo de l'UNICEF, de l'ONU et des photos sur le site de l'UNICEF France pour s'inspirer. Cette étape n'est pas forcément longue si la phase de réflexion a été bien faite au départ.
- Les participants associent le texte et le visuel qu'ils collent sur un support (une pancarte, par exemple, réalisée à l'aide de papier cartonné).

PRÉSENTATION DU LOGO CRÉÉ

- Demander aux participants de faire un test auprès des autres adolescents pour être sûrs que leurs logos sont facilement compris par tous.
- Chaque participant devra ensuite expliquer ses choix : pourquoi il a fait ce logo et ce qu'il a voulu dire en le dessinant.

RÉFLEXION (AVANT DE CRÉER LE LOGO)

Les bonnes questions à se poser

- Que fait l'entreprise ou l'association ?
- Dans quel secteur ?
- Pour quelle cible/public ?
- Quelles valeurs/idées véhicule-t-elle ?

La mise en forme

- Quelles couleurs choisir ?
- Quelles formes dominantes ? (rondeur, graphique...)
- Quel dessin/visuel ?
- Quelle(s) police(s) de caractère choisir ?

Les contraintes

- Mon logo est-il déclinable en noir et en couleurs ?
- Puis-je l'imaginer sur différents supports (carte de visite, lettre, site web...) ?
- Se comprend-il rapidement ?
- Est-il compris de la même manière par tous ?

¹<http://www.graphorama.net/Symbolique-des-couleurs.html>

SÉQUENCE 2

JE COMPRENDS L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES (NOTAMMENT EN CÔTE D'IVOIRE)

Objectif de la séquence : Comprendre les enjeux de l'enregistrement des naissances dans le monde et plus spécialement en Côte d'Ivoire et faire le lien avec les autres droits de l'enfant.

Atelier 1 : Créer un personnage (6-7 ans)

Atelier 2 : Créer et dessiner une histoire (8-10 ans)

Atelier 3 : Se mettre en situation (Jeu de rôle / 11-14 ans)

BILAN : CE QUE LES ENFANTS/ADOLESCENTS DOIVENT RETENIR À LA FIN DE LA SÉQUENCE

- *Chaque enfant a le droit à un nom et à une nationalité, c'est le droit à l'identité inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant.*
- *Mais dans certains pays d'Afrique, comme la Côte d'Ivoire, tous les enfants ne sont pas enregistrés à leur naissance, souvent à cause de la pauvreté.*
- *Il est difficile pour les parents, quand les naissances ont lieu dans des villages isolés ou loin des centres d'enregistrement, de se rendre en ville pour le faire.*
- *Sans enregistrement, l'enfant ne peut pas être protégé car il n'existe pas aux yeux de la loi. Avoir une identité permet notamment de s'inscrire à l'école et d'avoir accès aux services de santé.*
- *Grâce à l'UNICEF et d'autres organisations humanitaires, les parents sont mieux informés et aidés pour le faire, même bien après la naissance de leurs enfants. Ils comprennent combien c'est important pour leurs enfants et leur avenir.*

FICHE PERSONNAGES

(Histoires fictives inspirées d'histoires vraies)

Charles Kouame est un petit garçon de 10 ans. Il vit près de Bondoukou, en Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique. Le petit garçon n'a pas été enregistré à sa naissance car ses parents ne savaient pas qu'ils devaient le faire. Cela veut dire que personne, à part ses parents et sa famille, ne sait qu'il existe. S'il arrivait quelque chose à ses parents, aucun papier ne pourrait dire qui il est et qui sont ses parents. Mais aujourd'hui, il est très fier de venir à son école pour se faire enregistrer et obtenir son acte de naissance. Même si ses parents n'ont pas pu l'enregistrer à sa naissance, grâce à l'UNICEF, ils peuvent faire cette déclaration maintenant, 10 ans plus tard. Et Charles Kouame va pouvoir désormais obtenir des diplômes à la fin de sa scolarité et être soigné quand il en aura besoin.

« Je m'appelle Charles Kouame. J'ai 10 ans. J'habite à Bondoukou, en Côte d'Ivoire. J'ai 8 frères et sœurs et nous ne sommes pas inscrits sur les registres de l'état civil. Officiellement, nous n'existons pas. Nous sommes venus avec nos parents pour effectuer l'enregistrement (rétroactif) de notre naissance. Le juge s'est déplacé afin d'enregistrer et d'officialiser nos naissances. Je veux continuer d'aller à l'école et avoir une carte d'identité. Je vois beaucoup d'enfants de mon âge autour de moi qui n'en ont pas, qui ne vont pas à l'école et qui travaillent très dur déjà. On nous a même parlé d'enfants qui sont enrôlés comme enfants soldats pour l'armée. Moi, je veux aller à l'école et apprendre un métier. Ma grande sœur Fatoumata, elle aussi, veut sa carte d'identité car elle a 18 ans et veut pouvoir voter. »

La mère de Charles Kouame a bien été enregistrée à sa naissance et elle montre avec fierté sa carte d'identité. Mais après la naissance de chacun de ses enfants, ni elle, ni son mari n'ont eu le temps de se rendre à la ville pour déclarer les naissances de leurs enfants. Elle explique que c'est le chef de leur village et les animateurs d'un programme de protection des enfants soutenu par l'UNICEF qui les ont aidés à remplir des dossiers, à accomplir toutes les démarches et à payer les frais nécessaires pour le déplacement du juge qui procède à l'enregistrement rétroactif des enfants qui ne l'ont pas été à la naissance.

« Nous n'avons pas pu déclarer nos enfants à leur naissance et nous ne savions même pas que c'était obligatoire de le faire ! Depuis, nous avons été informés et aidés pour remplir les papiers et faire les déclarations de naissance de nos enfants. C'est bien que nous ayons pu le faire même longtemps après leur naissance. Nous savons pourquoi c'est important maintenant. Ce sont nos enfants et c'est écrit officiellement. Mon fils va pouvoir continuer d'aller à l'école, et ma fille qui a 18 ans, va pouvoir faire faire sa carte d'identité et voter. Ça change beaucoup de choses ! Je n'avais pas réalisé que s'il nous arrivait de disparaître, mon mari et moi, personne n'aurait pu prouver l'âge de nos plus jeunes filles, qui auraient pu être mariées de force bien avant d'avoir 18 ans, sans avoir le choix de leur avenir. »

Môh Ni Bah² est une plateforme de déclaration de naissances des enfants issus des zones rurales via le téléphone mobile. Cette solution est basée sur la mise en place de centres ruraux de déclaration des naissances coordonnées par les chefs de village ou de communauté. Chaque centre dispose d'un registre local physique et d'un téléphone mobile : le registre local sert à enregistrer de manière physique les naissances et le mobile sert à faire remonter les informations sur la naissance au serveur central.

« Je suis Dagbolo Kouadio Dewé Alphonse, le chef du village de Ledi, une localité de Bondoukou. Nous avons retenu un jour dans la semaine, généralement le jour du marché, pour procéder aux déclarations de naissance. Les agents de l'état civil envoient un SMS contenant les informations liées à la naissance suivant une syntaxe bien définie, le serveur central vérifie et stocke l'information tout en générant un identifiant unique pour le nouveau-né qu'il renvoie à l'agent. Cet identifiant est reporté dans le registre local et communiqué aux parents qui l'utiliseront plus tard lors de l'établissement de l'extrait d'acte de naissance devant l'officier d'état civil. La démarche est simplifiée pour les familles qui ne doivent pas aller à Bondoukou pour le faire. »

2- « Félicitation pour le bébé » en Baoulé, langue locale.

LE PROGRAMME D'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES EN CÔTE D'IVOIRE



© UNICEF/UNI181538/McKee/ever

Chaque enfant a le droit à un nom et à une nationalité, c'est le droit à l'identité inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Mais dans certains pays d'Afrique, comme la Côte d'Ivoire, tous les enfants ne sont pas enregistrés à leur naissance, souvent à cause de la pauvreté.



GEOATLAS © 1998 Graphi-Ogre

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'Ouest. Il fait partie des pays en développement, c'est-à-dire que le pays s'est engagé, au niveau économique et social, pour améliorer le niveau de vie de ses habitants.

Chiffres	<ul style="list-style-type: none"> - 1 naissance sur 3 en Côte d'Ivoire n'est pas enregistrée à l'état civil et ces enfants n'ont donc aucune identité officielle. - En zone rurale, 3 naissances sur 10 ne sont pas déclarées.
Causes	<p>Dans les pays en développement, tous les enfants ne sont pas enregistrés à leur naissance, souvent à cause de la pauvreté.</p> <p>Les parents ne connaissent pas toujours les obligations légales en la matière. De plus, beaucoup des pays concernés ont connu d'importantes périodes d'instabilité politique et des guerres, rendant l'enregistrement des naissances quasiment impossible.</p>
Conséquences	<p>Sans enregistrement, l'enfant ne peut pas être protégé car il n'existe pas aux yeux de la loi. Avoir une identité permet notamment de s'inscrire à l'école et d'avoir accès aux services de santé.</p>
Dates clés de l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire	<p>1964 : Obligation de la déclaration de naissances</p> <p>2002-2011 : Déclin général imputable à la crise politique et militaire</p> <p>2007 : Sortie de crise et relance de l'enregistrement des naissances</p>
Le programme de l'UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la modernisation de l'état civil ivoirien, le ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'UNICEF a initié un programme de promotion de l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire. - Le programme a débuté au premier trimestre 2016, pour une durée de 2 ans. - Ce projet vise l'enregistrement des naissances dans les régions du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Nord-Est.
L'objectif principal du programme	<p>Faire en sorte que tous les enfants soient enregistrés/déclarés à leur naissance pour être reconnus et leur assurer un avenir meilleur.</p>
Les objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des parents : faire passer le message sur la possibilité qu'ont les parents de faire enregistrer les naissances à l'état civil - Appui logistique et formation des agents d'état civil - Enregistrement à la naissance de plus de 300000 enfants sur 2 ans - Enregistrement de 10000 enfants qui ne l'ont pas été dans les délais légaux
Données clés	<p>La déclaration de naissance est gratuite.</p> <p>La déclaration doit être faite dans les 3 mois qui suivent la naissance.</p> <p>La déclaration donne droit sur demande à un acte de naissance (le timbre fiscal coûte 500 francs CFA / 0,76 euro).</p>



SÉQUENCE 1			SÉQUENCE 2			SÉQUENCE 3		
Atelier			Atelier			Atelier		
1	2	3	1	2	3	1	2	3

JE COMPRENDS L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

6-7 ans

Créer et dessiner un personnage

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux de l'enregistrement des naissances dans le monde et plus spécialement en Côte d'Ivoire et faire le lien avec les autres droits de l'enfant.

MODALITÉS PRATIQUES

Matériel

- des feuilles de papier blanches
- des feutres ou crayons de couleur

Durée

45 minutes

Nombre de participants

14-18 enfants

Lieu

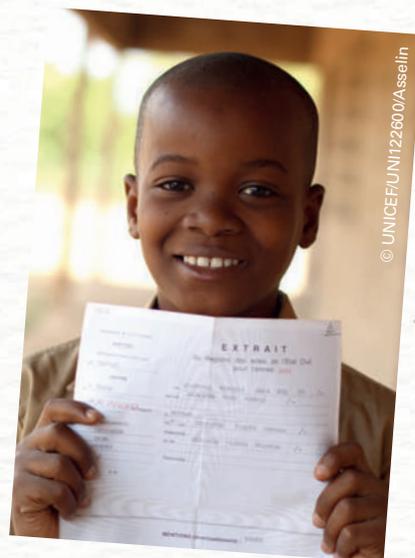
Salle d'activité

L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants vont écouter l'histoire de Charles Kouame, un petit garçon qui vit en Côte d'Ivoire et qui n'a pas été enregistré à sa naissance, mais plus tard. À partir de cette histoire, ils vont créer et dessiner un personnage.

LE DÉROULEMENT

- Expliquer d'abord où se trouve la Côte d'Ivoire et pourquoi là-bas, tous les parents ne peuvent pas toujours déclarer leurs enfants à la naissance.
- Les enfants écoutent l'histoire de Charles Kouame (voir la fiche PERSONNAGES page 11).
- Les enfants définissent l'identité et l'histoire (dans les grandes lignes) de leur personnage avant de le dessiner : soit ils choisissent de dessiner le petit garçon de l'histoire qu'ils auront entendue, soit ils décident d'en créer un.
- Ils lui donnent un nom, un prénom, un âge, une famille (combien de frères et sœurs...) et ils imaginent son lieu de vie.
- Les enfants définissent aussi son aspect physique : à quoi ressemble-t-il/elle ? Comment est-il/elle habillé(e) ? Quelle est l'expression de son visage ? Ils imaginent aussi ce qu'il/elle aime faire : quels sont ses goûts et ses loisirs ?
- Les enfants créent son histoire : pourquoi n'a-t-il/elle pas été enregistré à sa naissance ? Que souhaite-t-il/elle ? Va-t-il/elle pouvoir être déclaré(e) quand même ? Est-ce qu'il/elle va à l'école ?
- Une fois que le personnage est défini, les enfants peuvent maintenant le dessiner : il s'agit de le mettre en situation (dans son lieu de vie, à l'école...). Quand les traits/contours du dessin auront été réalisés, ils pourront le mettre en couleurs.



Des enfants fiers de montrer leur extrait d'acte de naissance

MON PERSONNAGE	
Est-ce une fille ou un garçon ?	
Quel est son nom ?	
Quel est son prénom ?	
Quel est son âge ?	
Combien de frères et sœurs a-t-il/elle ?	
Où vit-il/elle ?	
À quoi ressemble-t-il/elle ?	
Comment est-il/elle habillé(e) ?	
Quelle est l'expression de son visage ?	
Quels sont ses goûts et ses loisirs ?	
Pourquoi n'a-t-il/elle pas été enregistré(e) à sa naissance ?	
Que souhaite-t-il/elle ?	
Va-t-il/elle pouvoir être déclaré(e) quand même ?	
Est-ce qu'il/elle va à l'école ?	



SÉQUENCE 1			SÉQUENCE 2			SÉQUENCE 3		
Atelier			Atelier			Atelier		
1	2	3	1	2	3	1	2	3

JE COMPRENDS L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

8-10 ans

Créer et dessiner une histoire

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux de l'enregistrement des naissances dans le monde et plus spécialement en Côte d'Ivoire et faire le lien avec les autres droits de l'enfant.

MODALITÉS PRATIQUES

Matériel

- des feuilles de papier blanches
- des feutres ou crayons de couleur

Durée

2 x 45 minutes

Nombre de participants

14-18 enfants, par groupes de 3 ou 4

Lieu

Salle d'activité

L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants vont écouter les histoires de Charles Kouame et de sa mère. Le petit garçon vit en Côte d'Ivoire et n'a pas été enregistré à sa naissance, mais plus tard. À partir de ces deux personnages, ils vont créer et dessiner une histoire sur ce thème, par petits groupes de 3 ou 4.

Les enfants écrivent et dessinent « à plusieurs mains » dans chaque groupe constitué. L'animateur privilégiera l'oral et écrira surtout pour aider les enfants à se souvenir. Il pourra résumer le sujet de l'histoire qui sera racontée dans chacun des groupes, avant de l'écrire et de la dessiner.

LE DÉROULEMENT

- Expliquer d'abord où se trouve la Côte d'Ivoire et pourquoi là-bas, tous les parents ne peuvent pas toujours déclarer leurs enfants à la naissance.
- Les enfants écoutent l'histoire de Charles Kouame et de sa mère (voir la fiche PERSONNAGES page 11).
- Les enfants doivent définir le personnage principal et les autres personnages, leur donner une identité (voir atelier précédent) : un nom, un prénom, un âge, une famille (combien de frères et sœurs...).
- Les enfants créent leur histoire : Où l'histoire se passe-t-elle ? Pourquoi n'a-t-il/elle pas été enregistré(e) à sa naissance ? Que souhaite-t-il/elle ? Va-t-il/elle pouvoir être déclaré(e) quand même ? Est-ce qu'il/elle va à l'école ?
- Rappeler aux enfants qu'une histoire a un début, un milieu et une fin. Au début, on présente les personnages, leur lieu de vie et le problème qu'ils rencontrent. Au milieu, on parle de la façon dont ils vont résoudre leur problème, qui va les aider. À la fin, on explique s'ils sont arrivés à résoudre leur problème.
- Les enfants doivent ensuite organiser leurs idées : décider de ce qu'ils vont raconter et dans quel ordre. Il est important de



structurer l'histoire à l'avance. Il est possible de tracer des cases et d'y placer les différentes idées, puis de les numéroter.

- Les enfants peuvent alors commencer à définir le nombre de scènes : lieux où l'on voit agir/parler des personnages, indiquer le lieu, le nombre de personnages, ce que font ou disent les personnages.
- Les enfants peuvent maintenant écrire l'histoire : leur demander d'utiliser des phrases simples qui expliquent les actions des personnages, ceux qu'ils vont dessiner ensuite sur la page.
- Les enfants doivent savoir que raconter, c'est décrire les personnages (ce qu'ils font, leur lieu de vie...) et les faire parler. Il y aura donc des passages de description et des prises de parole («... »). Tout cela peut être décidé à l'avance aussi. Si les enfants veulent raconter leur histoire à la façon d'une BD, ils peuvent écrire le texte sous chaque case pour les descriptions, et dans des bulles à l'intérieur des cases quand les personnages parlent.
- Les enfants peuvent maintenant dessiner les différentes scènes de leur histoire. Quand les traits/contours des dessins auront été réalisés, ils pourront les mettre en couleurs.

MON HISTOIRE	
De quoi mon histoire va-t-elle parler ?	Le thème :
Où se passe mon histoire ?	Le lieu :
Qui est le personnage principal (nom, prénom, âge...) ?	Le personnage principal :
Qui sont les personnages ? Combien sont-ils ?	Les autres personnages :
Qu'arrive-t-il aux personnages ?	Au début :
Que se passe-t-il au début ?	Au milieu :
Que va-t-il arriver ensuite ?	À la fin :
Comment cela va-t-il se terminer ?	
Résume ton histoire en quelques phrases avant de la dessiner.	

Pour chaque scène, décris les personnages, le lieu et ce qui se passe, comme indiqué ci-dessous :

Les moments de mon histoire
<i>Scène 1 (à décliner pour chaque scène de l'histoire)</i>
Personnages :
Lieu :
Ce qui se passe :



SÉQUENCE 1			SÉQUENCE 2			SÉQUENCE 3		
Atelier			Atelier			Atelier		
1	2	3	1	2	3	1	2	3

JE COMPRENDS L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

11-14 ans

Se mettre en situation (Jeu de rôle)

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux de l'enregistrement des naissances dans le monde et plus spécialement en Côte d'Ivoire et faire le lien avec les autres droits de l'enfant.

MODALITÉS PRATIQUES

Matériel

- des feuilles de papier blanches
- des feutres ou crayons de couleur

Durée

45 minutes

Nombre de participants

Lieu

Salle d'activité

L'ACTIVITÉ À MENER

Les participants vont écouter les histoires des trois personnages proposées page 11, qui illustrent diverses situations en Côte d'Ivoire, liées au problème de l'enregistrement des naissances. À partir de ces histoires, les participants vont mettre en scène des jeux de rôle sur ce thème.

Voici quelques conseils pour organiser les jeux de rôle :

- S'assurer que les participants ont bien compris ce qu'ils devaient faire avant de jouer.
- Accorder aux participants un peu de temps pour préparer leur jeu de rôle (5 à 10 minutes).
- Limiter l'utilisation de costumes et d'accessoires, le but est de s'exprimer.

Faire un retour aux participants après chaque jeu de rôle pour expliquer les attitudes et dissiper les éventuelles erreurs d'interprétation ou malentendus.

LE DÉROULEMENT

- Expliquer d'abord où se trouve la Côte d'Ivoire et pourquoi là-bas, tous les parents ne peuvent pas toujours déclarer leurs enfants à la naissance.
- Les participants écoutent les trois histoires (voir la fiche PERSONNAGES page 11).
- Le jeu de rôle consiste en l'animation de scènes réalisées par 2 ou 3 participants à partir de situations issues de l'une des histoires qu'ils ont entendues.
- Après avoir découpé les scénarios et constitué des groupes de 2 ou 3, les participants piochent au hasard un jeu de rôle et se répartissent les rôles. Ils ont 10 minutes pour préparer la scène qu'ils vont jouer et 10 minutes pour la jouer.
- Les participants doivent au préalable avoir compris de quoi ils vont parler pour ne pas être « hors sujet ». Le but de cette activité

n'est pas de jouer une scène à la perfection, mais bien d'amener les participants à improviser à partir d'une situation proposée.

- Après chaque jeu de rôle, inviter les groupes à partager leurs points de vue et à dire ce qu'ils en ont pensé. Amener les participants à dégager une compréhension commune des enjeux liés à l'enregistrement des naissances.

JEUX DE RÔLE

Jeu de rôle n°1 : Les parents expliquent à leurs enfants pourquoi ils n'ont pas pu les enregistrer à leur naissance.

Jeu de rôle n°2 : Le chef du village explique aux parents pourquoi c'est important d'enregistrer leurs enfants à leur naissance et comment faire pour pouvoir enregistrer ses enfants rétroactivement (= plus tard, même plusieurs années après leur naissance).

Jeu de rôle n°3 : Le petit garçon et sa grande sœur expliquent ce qu'ils vont pouvoir faire maintenant qu'ils sont enregistrés sur les registres de l'état civil.

Jeu de rôle n°4 : Dagbolo Dewé Alphonse, le chef du village de Ledi, explique à deux villageois comment la procédure d'enregistrement a été simplifiée grâce à la plateforme Mòh Ni bah.



SÉQUENCE 3

J'AGIS POUR LE DROIT À L'IDENTITÉ OPÉRATION FRIMOUSSES DE L'UNICEF

Cette séquence sera menée en mélangeant les enfants des différentes tranches d'âge pour favoriser l'entraide intergénérationnelle.

Atelier 1 : Rechercher des solutions (brainstorming)

Objectif : Rechercher des idées pour soutenir l'enregistrement des naissances et des programmes de l'UNICEF tels que celui mené en Côte d'Ivoire, en vue de préparer les enfants à une action de sensibilisation/mobilisation

Atelier 2 : Fabriquer une poupée Frimousse et lui donner une identité

Objectif : Fabriquer une poupée Frimousse et lui donner une identité en vue de préparer les enfants à une action de mobilisation.

Atelier 3 : Mener une action de mobilisation grâce aux poupées fabriquées

Objectif : Organiser une exposition des poupées fabriquées s'accompagnant d'une collecte pour soutenir l'UNICEF.

BILAN : CE QUE LES ENFANTS/ADOLESCENTS DOIVENT RETENIR À LA FIN DE LA SÉQUENCE

- *Dans les pays en développement, tous les enfants ne sont pas enregistrés à leur naissance, souvent à cause de la pauvreté.*
- *Les parents ne connaissent pas toujours les obligations légales en la matière. De plus, beaucoup des pays concernés ont connu d'importantes périodes d'instabilité politique et des guerres, rendant l'enregistrement des naissances quasiment impossible.*
- *C'est le cas de la Côte d'Ivoire qui va désormais de l'avant pour donner à chaque enfant le droit d'exister.*
- *Dans le cadre de la modernisation de l'état civil ivoirien, le ministère de l'Intérieur, avec l'appui de l'UNICEF, a initié un programme de promotion de l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire.*

SÉQUENCE 1			SÉQUENCE 2			SÉQUENCE 3		
Atelier			Atelier			Atelier		
1	2	3	1	2	3	1	2	3

6-14 ans

Rechercher des solutions (brainstorming)

OBJECTIFS

Rechercher des idées/solutions pour soutenir l'enregistrement des naissances et des programmes de l'UNICEF tels que celui mené en Côte d'Ivoire, en vue de préparer les enfants à une action de sensibilisation/mobilisation.

MODALITÉS PRATIQUES

Matériel

- Post-it
- stylos/crayons de papier
- feuilles de papier blanches
- Scotch
- ciseaux

Durée

- Fabrication : 30 minutes
- Jeu (une partie) : 15 minutes

Nombre de participants

14-18 enfants, par groupes de 5 ou 6

Lieu

Salle d'activité

L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants, par petits groupes, vont rechercher et choisir des idées de façon coopérative, pour se mobiliser sur la question de l'enregistrement des naissances, notamment en Côte d'Ivoire.

Le *brainstorming* est une méthode créative qui permet de trouver en groupe des solutions nouvelles et pertinentes à une question posée. On parle aussi de « remue-méninges ».

Une fois les groupes de réflexion constitués, il faut - pour chaque groupe - désigner un animateur (celui qui va animer le *brainstorming*) et un co-animateur (celui qui note toutes les idées sur des Post-it). L'exercice consiste à trouver des idées à l'oral (en respectant les consignes ci-dessous), que les groupes doivent restituer sur des Post-it avant de les présenter aux autres groupes.

Cette activité nécessite une cohésion conséquente du groupe, l'animateur adulte doit surveiller la participation de chacun. Il doit inciter l'animateur enfant de chaque groupe à :

- laisser libre cours aux réflexions des participants sans rien ajouter;
- favoriser la quantité en avançant le plus d'idées possible;
- s'inspirer des idées des autres pour les enrichir ou les compléter;
- s'abstenir de critique, de discuter ou de juger des idées émises.

LE DÉROULEMENT

• Les enfants doivent avoir bien compris la question de départ : « Comment peut-on se mobiliser pour soutenir l'enregistrement des naissances, tel que cela peut se faire par exemple en Côte d'Ivoire ? ». Il est important que les enfants ne sortent pas du sujet. L'animateur adulte est aussi là pour y veiller.

• Les enfants disposent d'une fiche dont ils vont prendre connaissance pour se remémorer les points importants liés à l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire (voir page 12).

- Les enfants doivent maintenant énoncer des idées pour soutenir l'enregistrement des naissances : en parler autour de soi, se documenter sur le sujet... Le co-animateur note les idées au fur et à mesure sur des Post-it. Un guidage leur est proposé pour les aider à trouver des idées et conduire leur réflexion.
- Les enfants doivent ensuite organiser leurs idées : les regrouper par thématique. Si plusieurs idées sont similaires, elles seront regroupées et ne seront mentionnées qu'une seule fois. On doit voir afficher des groupes de Post-it.
- Les enfants doivent alors faire ressortir les idées les plus importantes. Pour cela, ils déplacent les Post-it collés sur la table/le tableau et placent les idées les plus importantes en haut.
- L'animateur du groupe restitue les idées sélectionnées aux autres groupes.

GUIDAGE POUR LE BRAINSTORMING

THÈME : L'enregistrement des naissances et le droit à l'identité en Côte d'Ivoire.

QUESTION POSÉE : Comment peut-on soutenir un programme d'enregistrement des naissances tel que celui mené en Côte d'Ivoire ?

DURÉE : Vous disposez de 30 minutes d'échange.

Prénoms des enfants participant à la discussion :

Consignes et règles à respecter :

- Parler chacun son tour.
- Écouter et respecter ce que disent les autres, ne pas se moquer.
- Ne pas interrompre celui qui parle.
- Rester dans le sujet du débat, ne pas parler d'autre chose.
- Donner la priorité à celui qui n'a jamais encore parlé.
- Ne pas répéter ce que quelqu'un vient de dire.

Quel est le thème de la discussion ?

Reformulez/décrivez le thème choisi en quelques mots.

En quoi ce thème est-il lié aux droits de l'enfant ?

À quel droit en particulier est-il lié ?

Pourquoi ce thème est-il important selon vous ?

Pourquoi ce thème n'est-il pas toujours respecté ?

Comment faire pour que ce thème soit respecté ?

Comment peut-on soutenir le programme de l'UNICEF en Côte d'Ivoire ?

Quelle aide peut-on apporter aux enfants qui n'ont pas été enregistrés à leur naissance ?

SÉQUENCE 1			SÉQUENCE 2			SÉQUENCE 3		
Atelier			Atelier			Atelier		
1	2	3	1	2	3	1	2	3

6-14 ans

Fabriquer une poupée Frimousse et lui donner une identité

OBJECTIFS

Fabriquer une poupée Frimousse et lui donner une identité en vue de préparer les enfants à une action de mobilisation.

MODALITÉS PRATIQUES

Matériel

Les bénévoles UNICEF de votre département fournissent les corps en tissu, le rembourrage, les patrons des vêtements, les cartes d'identité...

Les enfants, de leur côté, apportent du matériel de récupération :

- Matière pour cheveux (laine, tissu)
- Marqueurs, feutres, crayons de couleur, stylos indélébiles, peintures
- Colle transparente
- Feutrine et tissus pour les habits
- Éléments de décoration : paille, raphia, tissu, feutrine, fourrure, coton, laine, papier de couleur, aluminium, carton, paillettes, perles, rubans, ficelle...
- Pour maintenir : épingles, pinces à linge en plastique de préférence
- Pour coudre : une aiguille (gros chas), du fil et quelques épingles
- Ciseaux et ciseaux cranteurs

Durée

Fabrication de la poupée :
2 x 45 minutes

Nombre de participants

14-18 enfants

Lieu

Salle d'activité

L'ACTIVITÉ À MENER

Les enfants vont fabriquer une poupée Frimousse et lui donner une identité pour soutenir les actions de l'UNICEF telles que le programme d'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire.

L'opération Frimousses de l'UNICEF est un projet pédagogique, créatif et solidaire qui permet aux enfants d'aborder simplement les droits de l'enfant et le travail mené par l'UNICEF.

- Avec l'accompagnement d'un bénévole de l'UNICEF qui se déplace dans votre classe/accueil de loisirs, les enfants se lancent dans la fabrication des vêtements et dans la customisation de leur poupée.
- Puis chaque enfant donne un nom à la poupée créée et remplit sa carte d'identité fournie par l'UNICEF : une frimousse est née, symbolisant un enfant du monde.

LE DÉROULEMENT

CHOISIR UN THÈME ET DÉFINIR UN PERSONNAGE

- Les enfants partent d'une situation réelle, celle dans laquelle se trouvent les enfants qui n'ont pas été enregistrés à leur naissance en Côte d'Ivoire : sensibilisés au problème de ces enfants sans identité, les enfants s'en inspirent pour créer la vie de leur propre poupée/personnage. (Voir aussi les ateliers de la séquence 2.)
- Les enfants vont choisir une idée qu'ils aimeraient défendre à travers leur poupée/ personnage, une manière de faire parler tous ces enfants dont le droit à l'identité n'a pas été respecté.
- Les enfants doivent décrire physiquement et moralement leur personnage (voir séquence 2) : le doter d'une identité située dans le temps et dans l'espace, lui donner une personnalité, un langage adapté...
- Rappeler aux enfants ce qu'est un portrait si nécessaire : le portrait est la description physique et morale d'un personnage (ou d'un animal).
- Les enfants donneront un nom à la Frimousse créée et rempliront sa carte d'identité (fournie par l'UNICEF).



FAÇONNER LA TÊTE ET LE CORPS DE LA POUPÉE

- Les enfants repartent du personnage qu'ils ont défini pour façonner leur marionnette (tête et corps). Pour cela, ils ont recours au modelage, au coloriage et à la peinture, au découpage, au collage... Ils utilisent du papier, du carton, du tissu, des boutons, des perles...
- Les enfants dessiner les yeux avec du feutre indélébile, la peau avec des crayons de couleur mouillés; ils créent la chevelure (laine, tissu); collent des sourcils et des oreilles (en feutrine par exemple); et ajoutent des accessoires : des bijoux, un chapeau...
- Les enfants choisissent le tissu pour confectionner les vêtements, les découper sur la base d'un patron préalablement dessiné et les fixer en les collant (faire tenir avec des épingles en attendant que ce soit sec) ou en les cousant depuis le cou/la tête. Ils les décorent ensuite à l'aide d'accessoires : paillettes, perles, rubans...

PROLONGEMENT

Transposer sa poupée Frimousse en marionnette : si les enfants souhaitent maintenant transformer leur poupée en marionnette, deux solutions :

- fabriquer une marionnette à fils (simplifiée) à partir de la poupée Frimousse avec des bâtons et du fil;
- munir la poupée Frimousse d'une tige centrale fixée derrière/sous le corps pour la manipuler.

Définir son personnage : faire son portrait

Décris ton personnage, celui qui deviendra ta poupée.

MOTS-OUTILS

La couleur des cheveux : blonds, châtain, bruns, roux, gris, noirs...

L'apparence des cheveux : raides, lisses, bouclés, frisés, courts, longs, mi-longs...

La forme du visage : allongé, rond, joufflu, ovale, maigre...

L'expression du visage : joyeux, souriant, content, aimable, détendu, triste, sérieux, sévère, en colère...

La couleur de la peau : blanche, noire, bronzée, mate, pâle...

La couleur des yeux : bleus, verts, noirs, marron...

La forme du nez : grand, pointu, petit, crochu, en trompette...

Le corps : grand, petit, fin, maigre, gros, potelé, trapu...

Ton personnage est de quel sexe ?	
Quel âge a-t-il ?	
Comment s'appelle-t-il ?	
Où habite-il ?	
Quelle est la couleur de son visage ?	
À quoi ressemble-t-il ?	
Comment est-il habillé ?	
Comment s'exprime-t-il ?	
Quels accessoires a-t-il ?	
Qu'aime-il faire ?	
Quelle est sa personnalité/son caractère ?	
Quelles sont ses qualités ?	
Quels sont ses défauts ?	

SÉQUENCE 1			SÉQUENCE 2			SÉQUENCE 3		
Atelier			Atelier			Atelier		
1	2	3	1	2	3	1	2	3

6-14 ans

Mener une action de mobilisation grâce aux poupées Frimousses

OBJECTIFS

Organiser une exposition des poupées fabriquées s'accompagnant d'une collecte pour soutenir l'UNICEF.

MODALITÉS PRATIQUES

Matériel

- affiches sur les droits de l'enfant (fournies par l'UNICEF)
- Scotch

Durée

- Organisation de l'action de sensibilisation : plusieurs jours/semaines avant le jour J
- L'exposition et la collecte : durant une journée

Nombre de participants

En fonction du lieu de l'exposition

Lieu

Une salle d'activité, une salle de classe...

L'ACTIVITÉ À MENER

Une fois les Frimousses réalisées, elles sont présentées aux parents des enfants, par exemple dans le cadre d'une exposition pouvant s'accompagner d'une collecte pour soutenir l'action de l'UNICEF et les programmes menés sur le terrain comme en Côte d'Ivoire avec l'enregistrement des naissances.

LE DÉROULEMENT

Travailler avec les bénévoles UNICEF de votre département pour toutes les étapes de la mise en œuvre de l'action de mobilisation : <https://www.unicef.fr/comites/liste>

PRÉSENTER SON PROJET

- La première étape consiste à présenter votre projet d'événement auprès de la mairie/école, avec le soutien du comité UNICEF, et à obtenir les autorisations nécessaires.
- Pour inciter à soutenir l'action de l'UNICEF (notamment via une collecte), il faut bien connaître son sujet et être capable de l'expliquer clairement. Il est donc essentiel que l'école/la mairie/l'accueil de loisirs comprenne en quoi consiste exactement la « demande » que vous présentez (voir la **fiche de présentation du programme** page 12).

FAIRE CONNAÎTRE SON PROJET

- Pour communiquer sur votre projet, vous pouvez concevoir une affiche ou mettre une annonce dans le journal de l'école ou de la ville.
- Vous pouvez également informer les entreprises ou organismes autour de vous qui accepteraient de soutenir votre projet.
- Prévoir de remercier après la tenue de l'événement, l'ensemble des personnes qui vous ont soutenus.

DÉFINIR L'INITIATIVE MENANT À LA COLLECTE

- Une collecte d'argent ne se conçoit pas sans une phase préalable de sensibilisation : il s'agit d'expliquer ce qu'est le droit à l'identité et en quoi consiste l'action de l'UNICEF dans le domaine de l'enregistrement des naissances, en s'appuyant sur l'exemple de la Côte d'Ivoire.
- Simultanément à la présentation des poupées aux parents sous la forme d'une exposition, une initiative de collecte sera proposée pour soutenir financièrement les actions de l'UNICEF sur le terrain et permettre aux enfants de repartir avec leur poupée. La Frimousse devient le symbole de l'engagement concret des enfants et de leur famille en faveur des enfants du monde. Il faut prévoir un espace d'exposition des poupées et d'affichage de documents relatifs aux droits de l'enfant (fournis par l'UNICEF France).

ORGANISER L'ÉVÉNEMENT

- Chercher une salle où aura lieu l'événement.
- Répartir les tâches : qui fait quoi et qui peut vous aider ; la collecte est supervisée obligatoirement par les bénévoles...
- Décider d'une date pour l'événement et s'assurer qu'il n'y a pas un autre événement important le même jour.
- Préparer avec les bénévoles UNICEF le stand où pourront se rendre les personnes qui souhaitent faire un don.



FICHE CONNAISSANCES

LE DROIT DE CHAQUE ENFANT D'AVOIR UNE IDENTITÉ

Chaque enfant a le droit à un nom et à une nationalité, c'est le droit à l'identité inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Pourtant, 230 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde n'ont jamais été enregistrés à leur naissance.

QU'EST-CE QUE LE DROIT À L'IDENTITÉ ?

Être enregistré à la naissance est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant. Bien plus qu'une formalité, être reconnu par son pays est un droit fondamental.

Les articles 7 et 8 de la **Convention internationale des droits de l'enfant** (CIDE) stipulent que : « l'enfant a le droit à un nom dès la naissance, il doit acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, il doit connaître ses parents et être élevé par eux ». Les États doivent respecter ce droit, même si l'enfant est apatride.

Pour 2030, parmi les **17 Objectifs mondiaux pour un développement durable** (qui succèdent aux OMD³), il a été fixé, dans le cadre de l'objectif n° 16 qui vise à promouvoir des sociétés inclusives, à donner accès à la justice pour toutes et tous et à construire des institutions efficaces et responsables à tous les niveaux, de « s'assurer que toutes les naissances sont déclarées afin que chaque enfant reçoive une identité juridique ».

L'enregistrement universel des naissances n'est pas seulement le fondement même de la protection de l'enfant, il facilite également l'éradication de la pauvreté et de la faim (Objectifs n° 1 et n° 2), l'accès à une éducation de qualité (Objectif n° 4), l'accès à la santé et la réduction de la mortalité infantile (Objectif n° 3).

QUE REGROUPE LE DROIT À L'IDENTITÉ ?

Dès la naissance, chaque personne a **le droit d'avoir un nom et un prénom**. Les parents ont le devoir de déclarer le nom, le prénom et la date de naissance du nouveau-né auprès des autorités. En enregistrant la naissance, l'État reconnaît officiellement l'existence de

l'enfant au regard de la loi. Par ailleurs, grâce à ce nom et à son enregistrement sur les registres de l'état civil, un enfant pourra établir sa filiation, c'est-à-dire les liens de parenté qui l'unissent à son père et à sa mère.

Dès la naissance, l'enfant a également **le droit à une nationalité**.

La nationalité s'acquiert lors de la déclaration de la naissance. Elle est un aspect important pour les personnes, car elle est un attribut de la citoyenneté. La nationalité permet d'établir l'appartenance d'une personne à une nation.

QUE PERMET LE DROIT À L'IDENTITÉ ?

Posséder une identité est un droit fondamental qui permet à chaque personne de pouvoir jouir de l'ensemble de ses droits et favorise l'intégration de chaque enfant au sein de la société.

Sans enregistrement, l'enfant ne peut pas être protégé car il n'a pas d'existence officielle. Avoir une identité permet de lutter contre la traite, l'enlèvement, les mariages précoces, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans l'armée, le travail forcé... De plus, un extrait de naissance est souvent nécessaire pour s'inscrire à l'école et pour avoir accès aux services de santé.



Le saviez-vous ?

L'enregistrement universel des naissances constitue un volet essentiel à tout système de statistiques d'état civil, lequel répertorie les événements majeurs de la vie d'une personne, de sa naissance à sa mort, en passant par son mariage. Ces données sont indispensables à la planification et à la mise en œuvre de programmes et de politiques de développement, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement, de l'eau et de l'assainissement, de l'emploi, de l'agriculture et de l'industrie.

3- 2015-2030 : « Le monde que nous voulons », un guide sur les objectifs adressés aux enfants et aux jeunes : <https://www.unicef.fr/userfiles/EDU-ODD-ENFANTS.pdf>

4- Source : <https://www.UNICEF.fr/article/230-millions-d-enfants-n-existent-pas-officiellement>

5- Source : http://data.UNICEF.org/corecode/uploads/document6/uploaded_pdfs/corecode/Birth_Registration_French_LoRes_24.pdf

6- Source : <http://www.UNICEF.org/french/rightsite/sowc/photopaneldisparities.php>



Combien d'enfants sont sans identité ?

1 enfant de moins de cinq ans sur 3 dans le monde⁴, soit 230 millions d'enfants n'existent pas officiellement car ils n'ont jamais été déclarés à leur naissance.

Sur la seule année 2012, 57 millions de nouveau-nés, soit 4 naissances sur 10 dans le monde cette année-là, n'ont pas été enregistrés auprès des autorités civiles. 44 % de ces enfants vivent en Afrique subsaharienne⁵.

L'enregistrement est presque 2 fois plus probable pour un enfant dans une ville que dans une zone rurale⁶.

Les 3 pays affichant les plus bas niveaux d'enregistrement des naissances sont : la Somalie (3 % d'enfants de moins de cinq ans enregistrés), le Libéria (4 %), l'Éthiopie (7 %) ⁷.

QUE FAIT L'UNICEF POUR LE DROIT À L'IDENTITÉ ?

L'UNICEF contribue, à travers son soutien technique et ses actions de plaidoyer, à l'adoption de lois et de politiques en faveur d'un **enregistrement universel et gratuit des naissances**, conformément aux normes internationales.

Les activités stratégiques de l'UNICEF visent à **améliorer les services administratifs d'enregistrement des naissances** et à renforcer les dispositifs nationaux de protection de l'enfant afin de **réduire les obstacles à l'enregistrement de tous les enfants à la naissance**.

Des méthodes innovantes comme l'utilisation de la technologie de messagerie SMS et l'aide à la mise au point de systèmes d'enregistrement des naissances en ligne sont également mises en œuvre.

Y A-T-IL DES ENFANTS SANS IDENTITÉ EN FRANCE ?

En France, lorsqu'un enfant naît, ses parents vont le déclarer, « l'enregistrer » à la mairie de son lieu de naissance pour que son nom figure dans le registre de l'état civil.

Mais il y a dans notre pays 8000 à 10000 mineurs isolés étrangers (personne ne sait réellement combien ils sont) ⁸.

Seuls, déracinés, privés de l'attention d'un adulte, menacés par toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, ils comptent parmi les plus vulnérables. Ils doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et de l'aide psychologique nécessaire comme le demande la Convention internationale des droits de l'enfant. Il est de la responsabilité de l'État français d'assurer le respect de leurs droits : à la santé, à l'éducation, à la protection et la participation.

La notion de « mineurs isolés étrangers » repose sur le droit à l'identité puisqu'il s'agit pour ces enfants de prouver leur statut de mineurs, donc leur âge.

COMMENT DÉCLARER LA NAISSANCE D'UN ENFANT EN FRANCE ?

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle doit être faite par toute personne qui assiste à l'accouchement. Elle permet d'établir l'acte de naissance et doit être faite dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance.

L'acte de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil. Dans certains hôpitaux publics, un officier d'état civil assure une permanence au sein du service de maternité pour enregistrer les déclarations de naissance.



7- Source : <https://www.UNICEF.fr/article/230-millions-d-enfants-n-existent-pas-officiellement>

8- UNICEF France 2015 - Chaque enfant compte. Partout, tout le temps - Rapport alternatif de l'UNICEF France et de ses partenaires dans le cadre de l'audition de la France par le Comité de droits de l'enfant des Nations unies.



FICHE CONNAISSANCES

L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES EN CÔTE D'IVOIRE

PRÉSENTATION DE LA CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique de l'Ouest, membre de l'Union africaine. D'une superficie de 322 462 km², elle est limitée au nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'ouest par le Liberia et la Guinée, à l'est par le Ghana et au sud par l'océan Atlantique. La Côte d'Ivoire a pour capitale politique et administrative Yamoussoukro (Abidjan demeurant capitale économique), pour langue officielle le français et pour monnaie, le franc CFA.

Peuplée de 23 millions d'habitants, la Côte d'Ivoire est un pays en développement, avec un indice de développement humain de 0,462 en 2014, plaçant le pays à la 172^e position.

La Côte d'Ivoire est une ancienne colonie française, qui a acquis son indépendance en 1960. Son Président a été Félix Houphouët-Boigny de 1960 à 1993. Depuis, le pays vit une période d'instabilité politique.

La Côte d'Ivoire cherche à tourner la page des violences survenues après le refus de Laurent Gbagbo de reconnaître la victoire d'Alassane Ouattara à la présidentielle de 2010. Alassane Ouattara a été réélu président en 2015.

LE FAIBLE TAUX D'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

Dans la moitié nord du pays, à cause de l'effondrement de l'administration aux premières heures de la rébellion, en 2002, il était devenu impossible, même aux parents qui le voulaient, de déclarer la naissance de leurs enfants.

Le faible taux d'enregistrement des naissances est une conséquence de dix années de crise politico-militaire, entre 2002 et 2011, au cours desquelles les centres d'état civil ont été pillés et détruits et les juridictions compétentes pour la gestion de l'état civil sur le terrain ont été absentes.

Dix ans de troubles ont ainsi contribué à aggraver la situation dans les zones rurales où 3 naissances sur 10 ne sont pas déclarées alors qu'en zones urbaines, seule 1 naissance sur 10 ne l'est pas.

Dans les accords de paix de Ouagadougou (2007), l'enregistrement de la population de Côte d'Ivoire fut reconnu comme point essentiel de la résolution du conflit et de la construction de la paix.

En 2008, le gouvernement et les bailleurs de fonds se sont mis d'accord sur un programme de réforme ambitieux relatif à l'enregistrement des faits d'état civil. Après s'être trouvé au point mort en raison de la crise postélectorale, le programme a finalement été lancé.

Les hostilités autour des élections entre novembre 2010 et avril 2011 ont provoqué une nouvelle rupture dans le fonctionnement des services d'état civil, la destruction de nombreux registres et l'exode de centaines de milliers de personnes. La crise postélectorale de 2010 a donc rendu la tâche également difficile pour les parents dont les enfants sont nés entre novembre 2010 et juillet 2011.

LES OBSTACLES ET LES RISQUES

Les ruptures régulières de la chaîne d'état civil conduisent à des frais annexes qui n'incitent pas la population à enregistrer la naissance des enfants.

Une grande majorité de la population ignore les obligations légales (l'acte de naissance n'est pas vu par la population comme une obligation légale), les délais et les procédures. Elle perçoit par ailleurs l'administration comme une contrainte.

Dans les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Nord, seulement 1/5 des enfants possède un extrait de naissance. Ce phénomène s'explique par l'éloignement des populations des services et par un système d'état civil en déclin alors que la priorité a été donnée à des besoins jugés plus vitaux dans le contexte post-crise.

Un enfant sans identité sera invisible aux yeux de la société et ne bénéficiera pas d'une protection (contre les mariages forcés, la traite, l'exploitation sexuelle, l'enrôlement des enfants dans l'armée, le travail forcé) et des services sociaux essentiels à son développement (santé et éducation).

Quelques chiffres

1 naissance sur 3 n'est pas enregistrée à l'état civil et ces enfants n'ont donc aucune identité officielle⁹.

En zone rurale, **3 naissances sur 10** ne sont pas déclarées.

Les enfants des zones rurales ont 2 fois moins de chances d'être enregistrés (47 % des enfants enregistrés à l'état civil) que les enfants en zone urbaine (84 % des enfants enregistrés).

2,8 millions d'enfants de 0 à 17 ans ne sont pas enregistrés.

Les enfants des ménages les plus pauvres ont **3 fois moins de chances** d'être enregistrés que les enfants appartenant à la tranche de revenus supérieure.

Dans les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Nord, seulement **1/5** des enfants possède l'extrait de naissance.



LES POINTS D'APPUI

La loi ivoirienne stipule que la déclaration des naissances est gratuite et doit se faire dans les trois mois qui suivent la naissance.

Le Gouvernement, conscient des contraintes qui ont affecté l'accès des populations aux centres de l'état civil pendant la crise a adopté deux textes de lois en 2011 et en 2013. Ces textes permettent selon les zones de déclarer et d'enregistrer gratuitement selon des procédures régulières, et ce au-delà du délai de 3 mois suivant la naissance prescrit par la loi, les enfants nés pendant la crise. Par ailleurs, le Gouvernement a également autorisé les enfants non enregistrés à aller à l'école.

LE PROGRAMME D'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

Dans le cadre de la modernisation de l'état civil ivoirien, le ministère de l'Intérieur, avec l'appui de l'UNICEF, a initié un programme de promotion de l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire. Le programme est construit autour de 4 piliers :

- sensibilisation des parents,
- appui logistique et formation des agents d'état civil,
- enregistrement à la naissance de plus de 300000 enfants sur 2 ans,
- enregistrement de 10000 enfants qui ne l'ont pas été dans les délais légaux.

Le programme a débuté au premier trimestre 2016, pour une durée de 2 ans.

Ce projet vise l'enregistrement des naissances dans les régions du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Nord-Est.

Les organisations humanitaires aident le gouvernement à faire passer le message sur la possibilité qu'ont les parents de faire enregistrer les naissances à l'état civil.

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser et informer les populations sur l'importance de l'enregistrement des naissances à l'état civil et les procédures de déclaration.
- Stimuler la demande.
- Améliorer l'offre de service dans les zones cibles.
- Soutenir les efforts de réforme à long terme.
- Appuyer l'enregistrement à l'état civil des enfants les plus vulnérables, n'ayant pas été enregistrés dans les délais légaux.



9- Source : <https://www.UNICEF.fr/article/le-droit-lidentite-en-cote-divoire>



LEXIQUE

Acte de naissance n.m. Papier officiel qui établit la naissance d'une personne.

Apatride adj. Personne dépourvue de nationalité, qui ne bénéficie de la protection d'aucun État.

Déclarer v. Faire savoir, annoncer; ici, enregistrer, faire connaître officiellement.

Droits civils n.m. Droits propres aux personnes dans la société (identité, respect de la vie privée, religion, liberté d'expression...).

Enfant soldat n.m. Enfant recruté illégalement dans les forces et groupes armés pour combattre, devenir espion...

Enregistrement des naissances v. Action de noter officiellement sur un registre les naissances.

État civil n.m. 1. Situation d'une personne : nom, date et lieu de naissance... 2. Service de la mairie qui enregistre les naissances, les mariages et les décès.

Identité n.f. Nom, date et lieu de naissance, et autres informations qui permettent d'établir l'état civil d'une personne.

Mineur étranger isolé n.m. Enfant venu en France sans être pris en charge par ses parents ou un adulte ayant la responsabilité de le faire.

Nationalité n.f. La nationalité est un attribut de la citoyenneté. La nationalité permet d'établir l'appartenance d'une personne à une nation.

Officiellement adv. De manière officielle, publique; ici, à la mairie.

Traite n.f. Commerce des êtres humains, trafic de vente d'esclaves, des personnes que l'on force à travailler.



FIGHE MÉTHODE : MENER UN ATELIER

QU'EST-CE QU'UN ATELIER PÉDAGOGIQUE ?

C'est un atelier dirigé par un enseignant, un animateur ou un éducateur. Il permet à l'enfant de se « construire » ; face à une situation nouvelle, il devient capable de s'organiser, de choisir. Grâce au petit nombre d'enfants, il gagne en autonomie. Il existe aussi des ateliers pour adultes.

Les ateliers proposés sont basés sur la pédagogie de projet : une pratique de pédagogie active qui permet aux enfants d'être acteurs de leurs apprentissages, de les mettre en situation en réalisant un certain nombre de tâches/activités.

COMMENT LE MENER ?

La taille des groupes en activités périscolaires est de 14 enfants pour un animateur, 18 enfants si la Ville a un projet éducatif territorial (PEDT). Dans ce cas, il convient de répartir les enfants en petits groupes de 5 à 6 enfants pour favoriser les échanges et le partage d'idées (l'enfant timide s'exprimera plus facilement...).

Les enfants peuvent choisir les ateliers qu'ils vont faire mais certaines contraintes sont imposées : le cadre est donné et défini dans les fiches d'animation.

L'animateur doit accompagner les participants dans leurs activités, ne pas faire à leur place. Il doit observer les participants et les aider quand ils en ont besoin. L'animateur doit être capable de donner du sens, de répondre aux questions des enfants. C'est pourquoi il est important de se documenter au préalable sur le thème abordé (voir les fiches Connaissances).

QUELQUES CONSEILS

- Veiller à la bonne organisation de l'atelier et au respect des règles de fonctionnement/du jeu.
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages, lorsqu'ils font des erreurs ou lorsqu'ils n'ont pas compris ou bien mémorisé la manière de réaliser l'activité proposée.
- Ne pas intervenir trop tôt, trop vite : laisser le temps aux enfants de faire leurs propres expériences, de mettre en œuvre leurs propres procédures.
- Regrouper les enfants et donner la parole à quelques-uns pour évoquer les difficultés éventuelles rencontrées et pour décrire certaines tâches.



© Photo libre de droits

Ce parcours sur « L'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire » s'intègre dans la démarche proposée dans le kit d'animation **Je découvre, je comprends, j'agis**.

Le parcours se décline ainsi en 3 étapes. La première propose de découvrir le droit à l'identité à travers la réalité vécue par les enfants en France. La seconde permet de comprendre les enjeux de l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire et les conditions qui y font obstacle. Enfin, la dernière étape invite les enfants à se mobiliser dans un projet concret, en s'appuyant sur une pédagogie active.

En déployant l'opération Frimousses de l'UNICEF pour favoriser l'implication concrète des enfants dans un projet créatif et solidaire, la phase de mobilisation permet aux enfants de devenir acteurs de solidarité et de sensibiliser eux-mêmes leur entourage aux enjeux qu'ils ont découverts.

Le parcours s'adresse à trois tranches d'âges : 6-7 ans - 8-10 ans - 11-14 ans pour déployer le projet sur un trimestre ou sur une période de vacances scolaires, dans le cadre des activités péri et extrascolaires.

Ce livret peut être téléchargé gratuitement sur le site de l'UNICEF, dans la rubrique Acteurs de l'éducation : www.unicef.fr/education

www.villeamiedesenfants.fr

www.unicef.fr

